



SERVICE CIVIQUE

Vous avez entre 16 et 25 ans

**Comment s'engager
dans un service civique?**

Un engagement volontaire

- Une **expérience utile** aux autres et utile pour soi.
- Un **engagement citoyen** reconnu et valorisé.
- Un **engagement volontaire** au service de l'intérêt général.
- Pour **tous les jeunes de 16 à 25 ans** révolus.
- Sur une période de 6 à 12 mois, (**moyenne de 8 mois**) pour une mission d'au moins **24 heures** par semaine.



Le service civique n'est ni un emploi, ni un stage.

Les missions

Le service civique permet d'accomplir des missions d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la Nation : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, interventions d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Exemples :

- Sensibiliser au respect de l'environnement, au tri des déchets, aux économies d'énergie ;
- Aider à lutter contre l'illettrisme dans des ateliers de lecture ;
- Offrir aux personnes isolées un accompagnement dans leur vie quotidienne ;
- Réaliser une mission à l'international avec une Organisation Non Gouvernementale (ONG) ;
- Sensibiliser aux grands enjeux de santé en menant des actions d'information sur la sexualité, la contraception, les toxicomanies, les addictions ;
- Collecter des récits de vie ;
- Favoriser l'accès aux pratiques sportives pour les personnes en situation de handicap.
- ...

Les conditions

En tant que volontaire, vous bénéficiez :

- d'une **indemnité** mensuelle de 573 euros* environ ;
- d'une **couverture sociale** complète ; l'ensemble de la période de service civique est validée pour votre retraite ;
- d'une **reconnaissance** de la mission accomplie dans votre parcours.

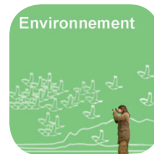
* Un versement de 467 euros environ complété par la prise en charge de frais pour environ 106 euros.

Les structures

Le service civique peut être effectué auprès :

- d'associations
- de collectivités territoriales (communes...)
- d'établissements publics (collèges, lycées...)

En France ou à l'international.



Comment s'engager dans une mission de service civique ?

- En consultant les offres de missions en ligne sur :
www.service-civique.gouv.fr
- Ou en contactant une structure éligible pour co-construire sa mission.

Pour tous renseignements

www.service-civique.gouv.fr

Pour vous accompagner

Direction départementale
de la cohésion sociale de la Somme
3 bd Guyencourt - 80027 Amiens cedex 1

Rémy Lavallard

Tél. : 03 22 50 23 61

Courriel : remy.lavallard@somme.gouv.fr

